



**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT**

**Arrêté d'occupation
Du domaine public
Rue Lieutenant Riou
2022-070**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUZON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande du 21 septembre 2022 présentée par l'entreprise « Idée Gestion », 10 Quai Jacques Le Blanc 56360 LE PALAIS,
CONSIDÉRANT que l'occupation du domaine public aura lieu dans la rue du Lieutenant Riou,
CONSIDÉRANT que l'occupation du domaine public aura lieu du jeudi 29 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022 de 8 h à 18 h,
CONSIDÉRANT que la route devra être barrée sur la partie haute de la côte,
CONSIDÉRANT que deux places de parking doivent être réservées,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux, l'entreprise « Idée Gestion », est autorisée à occuper la voie publique via leur sous-traitant, dans la rue du Lieutenant Riou (plan annexe), du jeudi 29 septembre 2022 au vendredi 30 septembre 2022 de 8 h à 18 h,

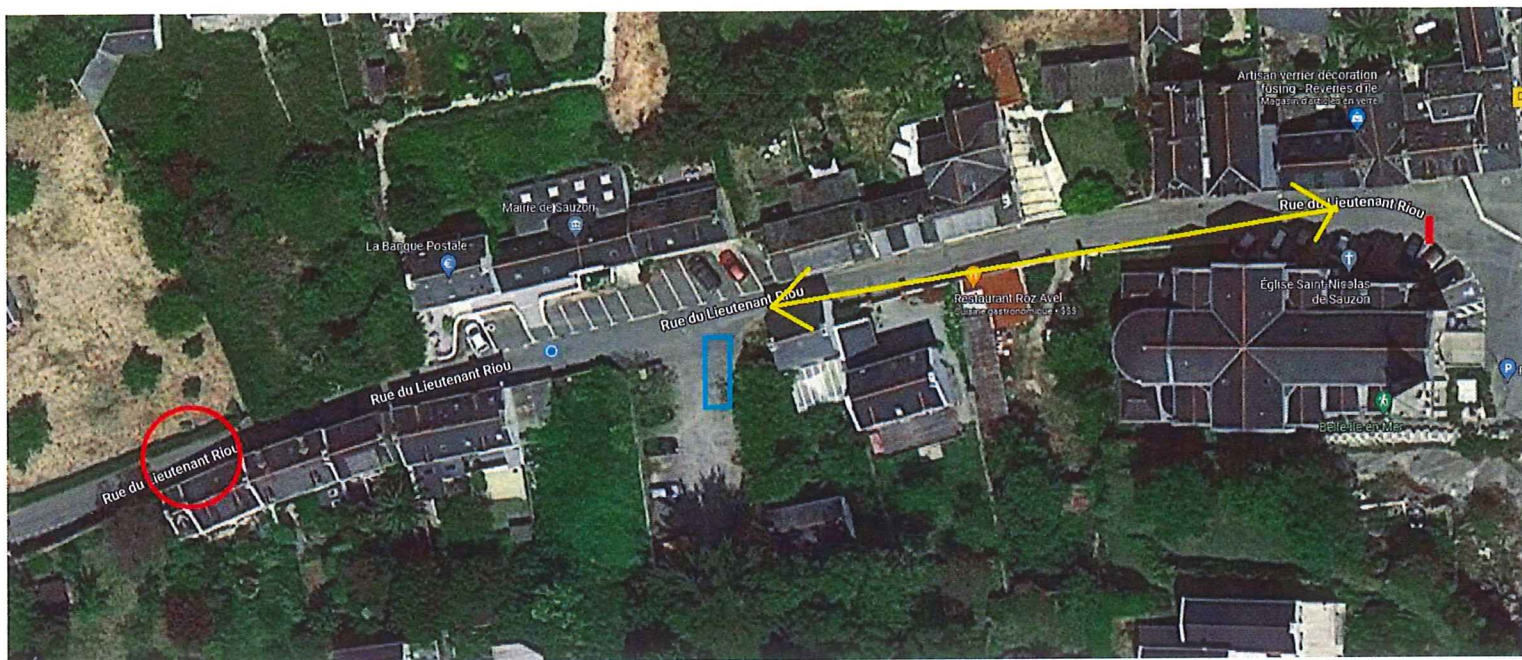
ARTICLE 2 : Les deux places de parking présentée dans le plan annexe seront réservées pour le stationnement d'une benne et matérialisées par l'entreprise.

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux, et toutes mesures de sécurité, seront mis en place par l'entreprise. Un panneau « route barrée à 100m » sera posé près de l'Eglise.

ARTICLE 3 : Le 1^{er} adjoint au Maire de SAUZON, le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE PALAIS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à SAUZON,
Le 27 septembre 2022
Le Maire délégué
Ronan Juhel
Yves LOYER



Panneau route barrée à 100m

Double sens de circulation

Zone réservée pour la benne

Zone de l'occupation